



Paris, le 27 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EGA : malgré les insuffisances de la loi, mettons en application les EGA maintenant

Suite au rejet du texte de loi par le Sénat le 25 septembre, l'Assemblée adoptera son propre texte le 2 octobre prochain. L'heure de vérité est donc arrivée pour cette loi. L'heure de vérifier si les promesses du Président de la République seront tenues dans les faits. Les syndicats agricoles rencontreront le Premier Ministre demain pour défendre le bon sens paysan dans ce texte.

Presqu'un an jour pour jour après la fin du premier chantier des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) dont l'objectif premier était de rééquilibrer le partage de la valeur dans la chaîne alimentaire, certains distributeurs continuent de brader les produits alimentaires, au détriment des agriculteurs. La situation a même empiré puisque certains produits bio, jusque-là un peu épargnés par la guerre des prix, sont dorénavant la cible de prix toujours plus bas. Comment imaginer qu'un producteur de lait bio soit rémunéré à hauteur de son travail et de l'investissement réalisé lorsque le litre se vend à 76 centimes dans les linéaires de certaines enseignes ?

Cette situation n'a que trop duré ! La FNSEA et Jeunes Agriculteurs (JA) dénoncent les insuffisances de cette loi issue des EGA qui devait permettre de bénéficier d'indicateurs de coût de production neutres et objectifs. En effet, en l'absence d'indicateurs sûrs, la pression s'exerce sur les acteurs économiques les plus faibles. L'Etat prétend pouvoir assurer que ceux-ci soient élaborés sans sanctions dans la loi, ce dont nous doutons : lorsqu'il y a un déséquilibre structurel, comme ici entre les producteurs d'une part et industriels et distributeurs d'autre part, ce sont les plus forts qui en bénéficient. Nous saurons rappeler à l'Etat la nécessité de recourir à l'Observatoire des prix et des marges pour mettre à disposition des indicateurs de référence.

Mais la FNSEA et JA rappellent que trois volets très importants de la loi résident dans deux ordonnances dont ils attendent fermement la rédaction définitive : le relèvement du SRP qui doit permettre d'alléger la pression exercée lors des négociations commerciales sur les produits agricoles, l'encadrement des promotions afin de redonner sa juste valeur aux produits alimentaires et les sanctions pour prix abusivement bas afin qu'un juge puisse condamner des prix payés aux producteurs déconnectés de toute réalité économique.

Au regard du contexte, et malgré le caractère décevant de cette loi, ces dernières mesures prennent un caractère urgent et doivent être abouties avant les prochaines négociations commerciales, comme il a été décidé au Parlement. L'heure n'est plus à la signature d'une charte d'engagement mais au respect d'une loi attendue depuis plus d'un an par le monde agricole.

Contacts presse :

FNSEA : Marion Fournier – 07 60 29 56 17 - marion.fournier@fnsea.fr

JA : Thomas Debrix – 06 68 66 15 83 – tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr